

Communiqué du CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société STA, qu'il a décidé de suspendre la cotation des actions de ladite société à partir du jeudi 15 mai 2025 et ce, pour non respect des engagements pris par la société dans le cadre de son introduction en bourse en 2022 concernant sa politique de distribution dividende.